



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2023-ETSPA-093

**portant fixation des tarifs et de la dotation globale
de fonctionnement « dépendance »
pour l'année 2023
CHAM**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

**Unité soins longue durée- Site de Moûtiers
256 rue Pierre de Coubertin – BP 126
73208 ALBERTVILLE CEDEX**

N° Finess : 730785342

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Christiane CARRIER
 04 79 60 29 27
 christiane.carrier@savoie.fr

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier du 30 octobre 2022 du centre hospitalier d'Albertville / Moûtiers relatif aux propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2023 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 (Budget primitif 2023 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230801-2023-ETSPA-093-AR
Date de réception préfecture : 01/08/2023

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230801-2023-ETSPA-093-AR
Date de réception préfecture : 01/08/2023

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'unité soins de longue durée de Moûtiers gérée par le CHAM est de : 30 lits.

Article 2 - Tarification 2023 :

<u>USLD</u>	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Hébergement permanent et temporaire	60,17 €	applicable du 1 ^{er} juillet et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	89,99 €	applicable du 1 ^{er} juillet et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Dotation globale de financement « dépendance »	211 169,54 €	versée par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance » GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	29,60 € 18,80 € 7,98 €	à compter du 1 ^{er} juillet et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté

Article 3 - Au titre du budget 2023, les dépenses et de recettes sont retenues comme suit :

<u>USLD</u>	Groupes fonctionnels	Montants en euros	
		Hébergement	Dépendance
Dépenses	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	306 910	329 550
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	322 102	29 454
	Titre IV : <i>Amortissement et charges financières</i>	39 463	-
	Déficit		
TOTAL		668 475	359 004
	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	-	309 993
	Titre III : <i>Produits afférents à l'hébergement</i>	636 428	-
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	32 047	49 011
TOTAL		668 475	359 004

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département, monsieur le Président du Conseil de surveillance, monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le 31 JUL. 2023

Le Président,

 Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

- 2 AOÛT 2023
CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation.


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

